



C/33/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 1^{er} octobre 1999

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

CONSEIL

Trente-troisième session ordinaire
Genève, 20 octobre 1999

RAPPORT SUR LES ACTIVITES MENEES
PENDANT LES NEUF PREMIERS MOIS DE 1999

Document établi par le Bureau de l'Union

I. COMPOSITION DE L'UNION

Membres et futurs membres

1. Le 23 mars 1999, la Chine a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Chine le 23 avril 1999.
2. Le 13 avril 1999, le Kenya a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard du Kenya le 13 mai 1999.
3. Le 21 avril 1999, la Bolivie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Bolivie le 21 mai 1999.
4. Le 23 avril 1999, le Brésil et le Panama ont déposé leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 de la convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard du Brésil et du Panama le 23 mai 1999.
5. Le 29 juin 1999, la Slovénie a déposé son instrument d'adhésion à l'Acte de 1991 de la convention. Celui-ci est entré en vigueur à l'égard de la Slovénie le 29 juillet 1999.

6. Depuis cette date, l'Union comprend 44 États membres : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Danemark, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine, Uruguay.

7. Conformément à l'article 34.3) l'Acte de 1991, "tout État qui n'est pas membre de l'Union ou toute organisation intergouvernementale demande, avant de déposer son instrument d'adhésion, l'avis du Conseil sur la conformité de sa législation avec les dispositions de la présente convention".

8. Quatre demandes ont été déposées au cours de la période considérée :

- a) par la Slovénie, par lettre en date du 4 février 1999;
- b) par la Roumanie, par lettre en date du 23 février 1999;
- c) par la Géorgie, par lettre en date du 1^{er} mars 1999;
- d) par le Costa Rica, par lettre en date du 22 mars 1999.

9. Lors de sa seizième session extraordinaire, tenue le 26 mars, le Conseil a examiné les textes législatifs des États susmentionnés, demandé au Bureau de l'Union d'offrir son aide au gouvernement de ceux-ci pour rédiger la version finale de ces textes et pris les décisions énumérées aux paragraphes 10, 11, 12 et 13.

10. Le Conseil a décidé que la loi de la Slovaquie était pleinement conforme à la convention.

11. Le Conseil a décidé d'informer le Gouvernement roumain que la loi, une fois le règlement d'application adopté, remplira les conditions nécessaires pour devenir un texte de loi conforme à la convention, et qu'il pourra déposer un instrument d'adhésion à la convention.

12. Le Conseil a décidé d'informer le Gouvernement géorgien que la loi, une fois le règlement d'application adopté, remplira les conditions nécessaires pour devenir un texte de loi conforme à la convention, et qu'il pourra déposer un instrument d'adhésion à la convention.

13. Le Conseil a décidé

a) d'informer le Gouvernement costa-ricien que le projet de loi qui lui a été soumis pour avis remplit les conditions nécessaires pour devenir un texte de loi conforme à la convention;

b) d'informer en outre le Gouvernement costa-ricien que, une fois le projet de loi adopté sans changement quant au fond, et une fois adopté le règlement d'application approprié, il pourra déposer un instrument d'adhésion à la convention.

Situation par rapport aux différents actes de la convention

14. L'Acte de 1991 a été ratifié par les États-Unis d'Amérique le 22 janvier, et la Slovénie y a adhéré le 29 juin, portant à 12 le nombre des États membres liés par l'Acte de 1991.

15. Selon l'article 30.2) de l'Acte de 1991, chaque État ou organisation intergouvernementale doit être en mesure, conformément à sa législation, de donner effet aux dispositions de cet acte au moment du dépôt de son instrument d'adhésion.

16. Au cours des neuf premiers mois de l'année, à la connaissance du Bureau de l'Union, la Finlande et l'Irlande ont adopté des lois pour adapter leur système de protection à l'Acte de 1991. Par conséquent, le nombre d'États membres ayant des lois entièrement conformes à l'Acte de 1991 s'élève à 16, alors que sept États non membres (et l'Union européenne) sont en mesure d'adhérer à tout moment à cet acte. La plupart des autres États membres ont adopté des modifications allant dans le sens de cet acte ou établi des projets de lois.

17. À sa quatorzième session extraordinaire tenue le 29 avril 1997, le Conseil a décidé que les États qui ont demandé l'avis du Conseil sur la conformité de leur législation avec l'Acte de 1978 avant l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991 pourront, sous réserve qu'ils remplissent les conditions fixées par le Conseil, déposer un instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 avant le premier anniversaire de l'entrée en vigueur de l'Acte de 1991, intervenue le 24 avril 1998. Par conséquent, la Bolivie, le Brésil, la Chine, le Kenya, le Nicaragua, le Panama, le Venezuela et le Zimbabwe peuvent déposer leur instrument d'adhésion à l'Acte de 1978 à tout moment avant le 24 avril 1999 (la Bolivie et le Venezuela pourront aussi adhérer à l'Acte de 1991). Un autre État, à savoir l'Inde, a pris des mesures qui pourraient l'amener à voir son nom figurer sur cette liste, si le Conseil le décide. Cinq États (la Bolivie, le Brésil, la Chine, le Kenya et le Panama), ont déposé des instruments d'adhésion avant le 24 avril 1999, et sont maintenant des États membres de l'UPOV. Trois États (l'Inde, le Nicaragua et le Zimbabwe) n'ont pas pu déposer leur instrument d'adhésion avant le 24 avril 1999 et ont demandé un délai supplémentaire.

18. Le tableau qui figure à l'annexe du présent rapport résume la situation des divers États au regard des différents actes de la convention au 30 septembre 1999.

II. SESSIONS DU CONSEIL ET DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES

Conseil

19. Le Conseil a tenu sa seizième session extraordinaire le 26 mars, sous la présidence de M. Ryusuke Yoshimura (Japon), pour répondre aux demandes d'avis formulées par le Costa Rica, la Géorgie, la Roumanie et la Slovénie selon l'article 34.3) de l'Acte de 1991.

Comité consultatif

20. Le Comité consultatif a tenu sa cinquante-septième session le 26 mars, sous la présidence de M. Karl Olov Öster (Suède). Il a entendu un rapport du secrétaire général adjoint sur l'état des adhésions à l'Acte de 1978 et des rapports des représentants des États membres sur l'évolution de la situation concernant la mise en application de l'Acte de 1991. Il a discuté du réexamen, alors en cours, de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC.

Comité administratif et juridique, comité technique, groupes de travail techniques et Groupe de travail sur les techniques biochimiques et moléculaires, notamment les profils d'ADN

21. Pour les travaux de ces organes, en se reportera aux documents C/33/9 et C/33/10.

III. COURS, SÉMINAIRES ET ATELIERS

22. Du 19 au 21 janvier, l'UPOV a organisé conjointement avec l'*Organismo Internacional Regional de Sanidad Agropecuaria* (OIRSA) et l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) un atelier à San José (Costa Rica), sur les lois relatives à la protection des obtentions végétales, à l'intention des États d'Amérique centrale et des Caraïbes suivant : Costa Rica, Cuba, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama et République dominicaine. L'Argentine, la Colombie, l'Uruguay et l'Union européenne ont envoyé des conférenciers à cette réunion.

23. Le 15 février, l'UPOV a organisé conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'intention de leurs États membres et observateurs, un colloque à Genève sur la protection des obtentions végétales conformément à l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC.

24. Les 18 et 19 mars, l'UPOV a organisé conjointement avec l'OMPI et l'OMC, en coopération avec le Gouvernement thaïlandais et avec le concours financier du Gouvernement néo-zélandais, un atelier à Bangkok sur la protection des obtentions végétales selon l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC à l'intention des membres de la région d'Asie et Pacifique.

25. Les 3 et 4 mai, l'UPOV a organisé conjointement avec l'OMPI et l'OMC, en coopération avec le Gouvernement égyptien, à l'intention des pays de la région arabe et de la Turquie, un atelier au Caire sur la protection des obtentions végétales selon l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC.

26. Les 6 et 7 mai, l'UPOV a organisé, à Nairobi, conjointement avec l'OMPI et l'OMC, et en coopération avec le Gouvernement kényen, un atelier similaire pour les pays africains anglophones.

27. Du 17 au 21 mai, l'UPOV a organisé conjointement avec le Ministère de la science et de la technologie, le Ministère de l'agriculture et l'Administration des forêts de la Chine, en coopération avec le Gouvernement de la province du Yunnan et avec le concours financier du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, un séminaire international à Kunming (Chine) sur l'innovation technologique et la mise en œuvre au plan national de la protection des obtentions végétales. Outre la Chine, les participants venaient de Malaisie, des Philippines, de la République de Corée, de la Thaïlande et du Viet Nam. Le Japon, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont envoyé des conférenciers à cette réunion.

28. L'UPOV et l'OMPI ont organisé le 15 juin à Tallinn (Estonie), le 17 juin à Riga (Lettonie) et le 21 juin à Vilnius (Lituanie), en coopération avec le ministère chargé de l'agriculture dans le pays d'accueil, des séminaires nationaux sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, du système des brevets et de l'Accord sur les ADPIC. L'Office européen des brevets a envoyé un conférencier.

29. Du 5 au 16 juillet, l'UPOV a organisé, à Cambridge (Royaume-Uni), un atelier d'information générale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV. L'atelier a été organisé en coopération avec le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche du Japon, le Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation et l'Institut national de botanique agricole (NIAB) du Royaume-Uni. Les participants à l'atelier venaient des pays suivants : Bangladesh, Bulgarie, Chine, Croatie, Égypte, Inde, Indonésie, Kenya, Kirghizistan, Malawi, Maurice, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Sri Lanka, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Turquie, Zambie et Zimbabwe, ainsi que de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Les Gouvernements français, japonais et britannique ont envoyé des conférenciers à cet atelier.

30. Les 10 et 11 août, l'UPOV a organisé, à Buenos Aires, en collaboration avec l'*Instituto Nacional de Semillas* argentin et avec le concours de l'Association américaine du commerce des semences (ASTA) et de l'*Asociación Argentina de Protección de las Obtenciones Vegetales* (ARPOV), un séminaire régional latino-américain sur l'Acte de 1991 de la Convention UPOV. Les Gouvernements brésilien, chilien, colombien et uruguayen et l'Union européenne y ont dépêché des conférenciers.

IV. RELATIONS AVEC LES ÉTATS ET LES ORGANISATIONS

31. Le 6 janvier, un fonctionnaire de l'Union s'est entretenu avec M. Valery I. Koudachov, président de l'Office des brevets du Bélarus, ainsi qu'avec d'autres fonctionnaires de cet office, au sujet de l'adhésion du Bélarus à la Convention UPOV.

32. Le 14 janvier, le Bureau de l'Union a écrit à M. John V. Carvill, contrôleur des droits d'obtenteur de l'Irlande, pour lui communiquer ses observations concernant le projet de loi sur les variétés végétales (droits d'obtenteur) (modification) de 1997.

33. Les 18 et 19 janvier, le secrétaire général adjoint a participé à un atelier, à Kampala (Ouganda), sur l'incidence des droits de propriété intellectuelle sur le commerce et l'agriculture en Afrique orientale, organisé par l'*Agricultural Biotechnology Support Project (ABSP)* de l'Université du Michigan, en coopération avec le Conseil national ougandais de la science et de la technologie et avec un financement de l'USAID. À cette occasion, il a eu des entretiens avec Mme Bellah Mporu, directrice à Harare des services chargés des semences, M. Daudi B. Npuri, commissaire à la recherche et à la formation au Ministère de l'agriculture et des coopératives de Tanzanie, M. Sabuni M. Mbagu, commissaire adjoint par intérim au Département de développement des cultures du même ministère, et M. Robert N. Mshana, secrétaire exécutif par intérim de la commission de la recherche scientifique et technique de l'Organisation de l'Unité africaine.

34. Le 19 janvier, le Bureau de l'Union a envoyé des informations sur la protection des variétés végétales et sur l'UPOV à Mme Yannick Ariane Rabemanantsoa Rasoarimanana, secrétaire générale du Ministère de l'agriculture et coordinatrice nationale du secteur des semences de Madagascar.

35. Du 19 au 21 janvier, un fonctionnaire de l'Union a participé à un atelier sur les lois de protection des variétés végétales à San José (Costa Rica). Cet atelier a été l'occasion d'entretiens approfondis avec des représentants officiels des pays suivants : El Salvador, Costa Rica, Panama, Honduras, Nicaragua, Guatemala et République dominicaine.

36. Le 21 janvier, une délégation du Gouvernement de l'Haryana (Inde), composée de Mme Krishna Gehlawat, ministre d'État à l'agriculture, Mme Shakuntala Jakhu, directrice de l'agriculture, M. Hem Chander Disodia, commissaire et secrétaire, M. Kartar Singh, directeur de l'horticulture (Panchkula) et M. Hawa Singh Lohan, directeur de projet pour l'aménagement intégré de bassins versants (zones de montagne), était en visite à l'OMPI. Un fonctionnaire de l'Union a fait un exposé sur la protection des variétés végétales et sur l'UPOV.

37. Le 21 janvier, un fonctionnaire de l'Union a reçu la visite de M. Enrique Alarcón, directeur du Département "Sciences, technologie et ressources naturelles" de l'Institut interaméricain de coopération en agriculture (IICA) de San José (Costa Rica).

38. Le 22 janvier, le secrétaire général adjoint et des fonctionnaires du Bureau de l'Union ont tenu à l'intention du personnel du secteur de la coopération pour le développement de l'OMPI une séance d'information interne consacrée à l'UPOV et à la Convention UPOV.

39. Le même jour, Mme Soching Tsai, première secrétaire, et M. Edward R. Cummings, conseiller aux affaires juridiques de la Mission permanente des États-Unis d'Amérique à Genève, ont déposé auprès du secrétaire général adjoint l'instrument de ratification de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV par les États-Unis d'Amérique.

40. Le même jour également, un fonctionnaire de l'Union s'est rendu à Managua (Nicaragua) pour s'y entretenir avec Mme Maria Solédad Perez de Ramirez, directrice de l'Office de la propriété intellectuelle et industrielle du Nicaragua, du texte du projet de loi sur la protection des variétés végétales avant sa présentation devant l'Assemblée nationale.

41. Le 29 janvier, le Bureau de l'Union a écrit à Mme Pille Ardel, directrice du Service de contrôle des variétés à l'Inspection estonienne de la protection des végétaux, pour lui communiquer ses observations et propositions concernant le projet de texte des modifications à apporter à la loi sur la protection des obtentions végétales.

42. Le 1^{er} février, le secrétaire général adjoint a assisté à un dîner donné par l'ambassadeur et représentant permanent du Royaume-Uni, M. Roderick M.J. Lyne, en l'honneur de la visite de M. Brian Wilson, ministre du commerce du Royaume-Uni.

43. Le 5 février, un fonctionnaire de l'Union a participé, à Paris, à l'assemblée générale de l'Association des obtenteurs horticoles européens (AOHE), où il a fait un exposé sur la Convention UPOV et sur les faits nouveaux.

44. Du 8 au 12 février, un fonctionnaire de l'Union a participé, à Moscou, à un colloque sur la production des semences dans les pays de la CEI et dans la région de l'Europe centrale et orientale. Au cours de ce colloque, il a rencontré les représentants des offices de protection des variétés végétales et des hauts fonctionnaires des ministères de l'agriculture des pays suivants : Fédération de Russie, Ukraine, République de Moldova, Bélarus, Arménie, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Lettonie et Bulgarie. Il a en outre fait deux exposés sur l'UPOV et sur la protection des obtentions végétales.

45. Durant la même période, le Bureau de l'Union a financé un cours de formation qui a eu lieu à l'ICAP (Bogota) et dont la bénéficiaire a été Mme Sylvia Teresa Bazan Leigh de l'Institut national de protection de la concurrence et de la propriété intellectuelle (INDECOPI) du Pérou.

46. Le 9 février, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Bahattin Bozkurt, directeur du centre d'enregistrement et de certification des semences au Ministère de l'agriculture et des questions rurales, à Ankara, au sujet du projet de loi sur la protection des obtentions végétales de son pays.

47. Le 10 février, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme S.M.A. Segopolo, responsable de la rédaction des lois au Parlement du Commonwealth de la Dominique, au sujet du projet de loi de son pays sur la protection des obtentions végétales.

48. Le 16 février, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Jan Kišgeci, directeur de l'Institut fédéral des ressources génétiques végétales et animales, qui dépend du Ministère fédéral de l'agriculture de Yougoslavie, accompagné de fonctionnaires de son institut. M. Kišgeci a remis le texte d'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales, modifié compte tenu des observations déjà formulées par le Bureau de l'Union.

49. Le même jour, il a reçu la visite de M. Amor Bouhnik, directeur général de l'Institut algérien de normalisation et de propriété industrielle (INAPI), de M. O. Si Laabi, directeur (normalisation, qualité et protection), de Mme F. Madi, administrateur, Ministère de l'industrie, et de M. A. Assabai, directeur général du CNCSP; toutes ces personnes venaient d'Algérie. Elles ont expliqué que les propositions de leur pays en vue de la mise en place d'un système de protection des obtentions végétales en sont à un stade avancé de consultations.

50. Le même jour également, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Dolly Chakrabarty, secrétaire adjointe en charge des semences au Ministère de l'agriculture et des coopératives de l'Inde; elle a expliqué que les propositions de son gouvernement avaient abouti à un projet de loi, mais qu'il était peu probable de pouvoir soumettre ce projet de loi au Parlement et achever la procédure parlementaire avant le 24 avril 1999.

51. Le même jour encore, M. M. Hamdi, directeur général des affaires juridiques au Ministère de l'agriculture, et M. A. Bouziri, sous-directeur au contrôle et à la certification des semences et plants (Tunisie), ont remis au Bureau de l'Union la dernière version du texte d'un projet de nouvelle loi sur les semences comportant des dispositions qui permettront au gouvernement de mettre en place un système de protection des obtentions végétales.

52. Le même jour, le Bureau de l'Union a envoyé une note sur la protection des obtentions végétales à M. Georges Dutruc-Rosset, directeur général de l'Office international de la vigne et du vin (OIV), pour qu'il la soumette au Groupe d'experts "Sélection de la vigne" à sa session du 9 mars.

53. Le 17 février, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Manrakhan, directeur du conseil de la recherche alimentaire et agricole, et de M. Maghespren Chinappen, administrateur principal à la recherche-développement au Ministère de l'agriculture, de la technologie alimentaire et des ressources naturelles de Maurice. Il s'est entretenu avec eux des propositions du Gouvernement mauricien qui envisage de promulguer une loi *sui generis* pour la protection des obtentions végétales.

54. Le 19 février, le secrétaire général adjoint a eu un entretien téléphonique avec Mme Ann-Marie Thro, nouvellement nommée au poste de commissaire à l'Office de protection des variétés végétales des États-Unis d'Amérique.

55. Du 22 au 25 février, un fonctionnaire de l'Union a assisté, à Bangui, à la conférence diplomatique à l'issue de laquelle l'Accord de Bangui révisé a été ouvert à la signature.

56. Le 24 février, le secrétaire général adjoint a pris des dispositions avec M. David Boreham, contrôleur à l'Office de protection des obtentions végétales du Royaume-Uni, pour que celui-ci fasse un exposé sur le thème de la protection des obtentions végétales à une conférence organisée par l'Office régional africain de la propriété intellectuelle (ARIPO), l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office des brevets du Royaume-Uni et qui allait se tenir à Nyanga (Zimbabwe) du 8 au 11 mars.

57. Le 25 février, le secrétaire général adjoint s'est entretenu avec M. Bill Whitmore, commissaire aux obtentions végétales de Nouvelle-Zélande, de la possibilité pour celui-ci de représenter l'UPOV à une réunion sur les politiques et les systèmes en matière de semences dans la région Asie, que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) allait organiser en coopération avec l'*Asia and Pacific Seed Association* à Bangkok.

58. Le 1^{er} mars, le secrétaire général adjoint s'est rendu à Cambridge, où il s'est entretenu avec M. Simon Draper, directeur adjoint de l'Institut national de botanique agricole (NIAB) de propositions tendant à organiser à Cambridge (Royaume-Uni), en juin 1999, un cours de deux semaines consacré à la protection des obtentions végétales.

59. Le 2 mars, le secrétaire général adjoint a participé à une réunion entre des fonctionnaires de l'OMPI et M. Planton Mandros, président, M. Heinz Goddar, président élu, et MM. Tom Small et Dennys Watson, co-présidents de la *Licensing Executives Society International* (LESI), qui souhaitaient s'entretenir des résultats du Colloque OMPI-UPOV-OMC et faire le point sur le réexamen de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC.

60. Le 5 mars, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Akil A. Azimov, directeur de la Commission pour la science et la technologie de l'Ouzbékistan, afin de lui communiquer les observations du Bureau de l'UPOV concernant la loi de son pays sur la protection des obtentions.

61. Le 5 mars, un fonctionnaire de l'Union a fait un exposé sur la protection des obtentions végétales à l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle (IFPI) à Berne.

62. Le 8 mars, le secrétaire général adjoint a participé à un atelier "lignes d'action" du conseil d'administration de l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI) à Rome. Il y a présenté un exposé sur la protection des obtentions végétales.

63. Le 9 mars, le secrétaire général adjoint a participé à la treizième session du conseil d'administration de l'IPGRI et à la dixième session du conseil d'administration du réseau international pour l'amélioration de la banane et de la banane plantain (INIBAP) à Rome. Simultanément avait lieu une manifestation extraordinaire destinée à célébrer le 25^e anniversaire de la formation de l'IPGRI et de son prédécesseur, le Conseil international des ressources phytogénétiques. Le conseil a approuvé l'objectif stratégique consistant pour l'IPGRI à resserrer ses liens avec l'UPOV.

64. Le 18 mars, le secrétaire général adjoint, à Bangkok, a pris part à un débat téléphonique en direct avec M. Ekpere, consultant auprès de l'Organisation de l'unité africaine à Lagos, sur les faits nouveaux concernant la protection de la propriété intellectuelle appliquée aux plantes en Afrique. Ce débat était diffusé par le *BBC World Service*.

65. Le 22 mars, le secrétaire général adjoint a reçu la visite des représentants du Gouvernement chinois dont les noms figurent ci-après, avec lesquels il s'est entretenu des dispositions à prendre pour le séminaire régional qui allait se tenir à Kunming (Chine) et du dépôt de l'instrument d'adhésion de la Chine à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV : M. Ruichun DUAN, secrétaire général adjoint au Ministère de la science et de la technologie, M. Yunkun LI, directeur général adjoint, Département de la science et de la technologie, Administration des forêts, Mme Sanba HANG, directrice de division, Département du développement rural et social, Ministère de la science et de la technologie, Mme Ping ZOU, chef de division, Division de la propriété intellectuelle et de la gestion des obtentions, Département "sciences, technologie et éducation" du Ministère de l'agriculture, et Mme Yangling ZHAO, premier secrétaire (science et technologie) à la Mission permanente de la Chine à Genève.

66. Le 23 mars, les mêmes personnes étaient présentes lorsque M. Hou Zhengi, conseiller à la Mission permanente de la République populaire de Chine, a déposé auprès du secrétaire général adjoint l'instrument d'adhésion de la Chine à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

67. Ce jour-là aussi, le secrétaire général adjoint a eu des entretiens avec M. Gamal Aissa Attya, directeur du Département des droits d'obteneur et de l'enregistrement des variétés au Ministère de l'agriculture d'Égypte.

68. Le 23 mars, un fonctionnaire de l'Union a présenté, à Bangui, un exposé sur la protection des obtentions végétales prévue à l'article 27.3)b) de l'Accord sur les ADPIC lors d'un colloque consacré à la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC organisé conjointement par l'OMPI et l'OMC à l'intention des pays africains francophones.

69. Le 30 mars, le secrétaire général adjoint a participé à une réunion du comité d'organisation de la Conférence mondiale des semences qui s'est tenue au Centre fédéral de recherche agricole, à Changins (Suisse).

70. Le 1^{er} avril, le secrétaire général adjoint a assisté aux funérailles de M. Victor Desprez, président à vie de la Fédération internationale du commerce de semences et figure éminente de l'industrie semencière mondiale.

71. Le 7 avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. David Luke, responsable de la Division du commerce et du tourisme au siège de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), à Addis Abeba. Ils se sont entretenus de questions d'intérêt commun aux deux organisations.

72. Le 8 avril, le secrétaire général adjoint s'est entretenu avec M. Sunil Archak, chercheur au Centre national de recherche sur les empreintes ADN de New Delhi, au sujet de *CoFab*, projet de convention internationale sur la protection des variétés végétales pour les pays en développement mis en avant par certaines ONG.

73. Le 12 avril, le secrétaire général adjoint a fait part à M. Ramesh Jain, secrétaire adjoint au Ministère de l'agriculture à New Delhi, de ses observations sur l'ébauche d'un projet de loi indienne.

74. Le 13 avril, le secrétaire général adjoint a reçu de Mme Juliet Gicheru, première secrétaire du Département des affaires juridiques de la Mission permanente du Kenya et de M. Chepsiror, du Ministère des affaires étrangères à Nairobi, l'instrument d'adhésion du Kenya à l'Acte de 1978 de la convention.

75. Le même jour, il a écrit à M. Abebe Belachew, de l'Agence nationale éthiopienne de l'industrie semencière nouvellement créée, pour l'informer que le Bureau de l'Union lui adressait une collection complète de documents de l'UPOV pour l'aider dans l'accomplissement de ses nouvelles fonctions.

76. Le 14 avril, le secrétaire général adjoint a envoyé à Mme Bellah Mpofu, directrice des services chargés des semences au Ministère de l'agriculture du Zimbabwe, les observations du Bureau de l'Union sur un projet de loi visant à modifier la loi de protection des variétés végétales du Zimbabwe conformément à l'avis du Conseil de l'UPOV.

77. Le 15 avril, le secrétaire général adjoint a envoyé à M. Bahattin Bozkurt, directeur du Centre d'enregistrement et de certification des semences auprès du Ministère de l'agriculture et des affaires rurales (Turquie) les observations du Bureau de l'Union sur le projet de loi relatif à la protection des obtentions végétales.

78. Le 16 avril, un fonctionnaire de l'Union a communiqué au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique des observations sur un document intitulé "Conséquences de l'application de nouvelles techniques de contrôle de l'expression génétique des végétaux aux fins de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique", qui a ensuite été soumis à la quatrième réunion de l'organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA), tenue à Montréal du 21 au 25 juin 1999.

79. Du 19 au 23 avril, un fonctionnaire de l'Union a participé à Rome, en qualité d'observateur, à la huitième session ordinaire de la Commission FAO des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

80. Le 21 avril, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de Mme Silvia Avila Seifert, ambassadrice et représentante permanente de la Bolivie à Genève, qui a déposé l'instrument d'adhésion de la Bolivie à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

81. Le 22 avril, le secrétaire général adjoint a été convié à une réception donnée par l'ambassadrice et représentante permanente de l'Inde à Genève, Mme Savitri Kunadi, à l'occasion de la visite à Genève de M. N.K. Singh, secrétaire d'État au Gouvernement indien.

82. Le 23 avril, M. Leonardo A. Kam Binns, ambassadeur et représentant permanent du Panama à Genève, a rendu visite au secrétaire général adjoint pour déposer l'instrument d'adhésion du Panama à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

83. Le même jour, M. Luiz César Gasser, deuxième secrétaire de la Mission permanente du Brésil à Genève, a rendu visite au secrétaire général adjoint pour déposer l'instrument d'adhésion du Brésil à l'Acte de 1978 de la Convention UPOV.

84. Le 23 avril également, le secrétaire général adjoint a pris part à Vevey à une réunion organisée par le Bureau Quaker auprès des Nations Unies à Genève sur les options en matière de systèmes *sui generis* (*Choosing sui generis Systems : Options and Processes*).

85. Les 26 et 27 avril, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont participé, en qualité d'orateurs, à un séminaire sur la protection des obtentions végétales tenu à Hanoi et organisé par l'Office européen des brevets en coopération avec le Ministère de la science, de la technologie et de l'environnement et le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Viet Nam. Le séminaire a été financé par l'Union européenne au titre de fonds affectés à des projets.

86. Les 27 et 28 avril, un fonctionnaire de l'Union a participé, en qualité d'observateur, à Genève, à une session du Conseil des ADPIC de l'OMC.

87. Le 28 avril, le secrétaire général adjoint, un fonctionnaire de l'Union ainsi que M. David Boreham, contrôleur à l'Office de protection des obtentions végétales du Royaume-Uni et M. Bart Kiewit, président de l'Office communautaire des variétés végétales à Angers, ont eu des entretiens avec M. Tham Dong Quang, directeur, M. Pham Xuan Lien, directeur adjoint, et des membres du personnel du Centre national pour l'évaluation des variétés et la certification des semences du Viet Nam.

88. Le 3 mai, le Bureau de l'Union a écrit à M. Innocent Sabushimike, directeur général de l'industrie au Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme du Burundi, et à M. Aloys Katihabwa, directeur du Département des études et de la documentation industrielles du même ministère, pour leur donner des renseignements sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV.

89. Le 3 mai, le Bureau de l'Union a écrit à M. Oussoufa Haribou, chef de section au Ministère de l'énergie, de l'industrie et de l'artisanat des Comores, pour lui donner des renseignements sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV.

90. Le 3 mai, le Bureau de l'Union a écrit à M. Othman Aden Ahmed, chargé de mission au Ministère du commerce et de l'industrie de Djibouti, et à M. Ali Ali Ahmed Ali, chef de la Section du développement industriel du même ministère, pour leur donner des informations sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV.

91. Le 3 mai, le Bureau de l'Union a écrit à M. Julien Velontrasina, directeur général de l'Office malgache de la propriété industrielle (OMAPI), et à Mme Malka Fleurette Miangozara, chef de la Section des relations multilatérales du Ministère du commerce et de la consommation de Madagascar, pour leur communiquer des renseignements sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV.

92. Le 3 mai, le Bureau de l'Union a écrit à M. Theogene Munyazikwiye, chef de division au Ministère de la jeunesse, de la culture, des sports et de la formation professionnelle du Rwanda, et à M. Innocent Twagirayezu, attaché à la Direction de l'industrie du Ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme, pour leur communiquer des informations sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV.

93. Les 3 et 4 mai, le secrétaire général adjoint a pris part au Caire à l'atelier régional commun UPOV-OMPI-OMC sur la protection des variétés végétales selon l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC organisé en coopération avec le Gouvernement égyptien. Le

programme comprenait des exposés sur les expériences et les plans nationaux en matière de mise en œuvre de systèmes *sui generis* en Algérie, en Égypte, au Maroc, à Oman, en Tunisie et en Turquie.

94. Les 5 et 6 mai, un fonctionnaire de l'Union a participé, en qualité d'observateur, au Caire, au troisième Conseil du réseau sur les semences d'Asie de l'Ouest et d'Afrique du Nord.

95. Les 6 et 7 mai, le secrétaire général adjoint a pris part à l'atelier régional commun UPOV-OMPI-OMC à Nairobi sur la protection des variétés végétales en vertu de l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC, organisé en coopération avec le Gouvernement kényen. Le programme comprenait des exposés sur les expériences et les plans nationaux en matière de mise en œuvre de systèmes *sui generis* au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Zambie et au Zimbabwe.

96. Les 8 et 9 mai, l'Union a été représentée par le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union lors d'un atelier au Caire sur la protection des obtentions végétales intitulé *Current status and Implications for the Development of the Seed Industry in WANA* (État actuel et incidences sur le développement de l'industrie des semences en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord) et organisé par le Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA). Un fonctionnaire de l'Union y a fait un exposé sur l'adhésion à la Convention UPOV, intitulé *Acceding to the UPOV Convention : How and Why?*

97. Les 10 et 11 mai, le secrétaire général adjoint a participé à la troisième Conférence nationale égyptienne sur les semences, où il a présenté un exposé sur les systèmes de protection des obtentions végétales.

98. Les 11 et 12 mai, un fonctionnaire de l'Union a participé, à Abidjan, au Séminaire national sur l'Accord sur les ADPIC organisé par l'OMPI en coopération avec les autorités locales; il y a fait un exposé sur l'article 27.3.b) de l'Accord sur les ADPIC et la protection des obtentions végétales.

99. Le 14 mai, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé à Wageningen (Pays-Bas), lors d'un cours international sur la protection des obtentions végétales qui était organisé par le Centre de recherches sur l'amélioration et la reproduction des plantes (CPRO-DLO).

100. Le 17 mai, le secrétaire général adjoint et des fonctionnaires de l'Union, ainsi que les fonctionnaires des États membres de l'UPOV, ont participé à la cérémonie d'ouverture de la Journée de l'UPOV à EXPO'99, foire internationale de l'horticulture qui s'est tenue à Kunming (Chine). Ils ont ensuite participé au séminaire international sur l'innovation technologique et la mise en œuvre au plan national de la protection des obtentions végétales, qui a été organisé par l'UPOV en coopération avec les gouvernements chinois et japonais les 18 et 19 mai.

101. Du 19 au 21 mai, un fonctionnaire de l'Union a participé à Paris, en qualité d'observateur, à la réunion annuelle des représentants des autorités désignées chargées de la mise en œuvre des systèmes de l'OCDE pour la certification variétale des semences destinées au commerce international.

102. Le 20 mai, à Beijing, le secrétaire général adjoint et des fonctionnaires de l'Union se sont entretenus avec des fonctionnaires de l'Administration des forêts de la Chine et, le 21 mai, avec des fonctionnaires du Ministère de l'agriculture de la Chine.

103. Du 30 mai au 4 juin, le secrétaire général adjoint a pris part au Congrès mondial de la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et de l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) qui a eu lieu à Melbourne, en Australie.

104. Le 3 juin, un fonctionnaire de l'Union a écrit à M. Nagolo Soro, directeur chargé du développement industriel au Ministère du plan et du développement industriel de la Côte d'Ivoire, au sujet de la procédure d'adhésion à l'UPOV.

105. Le 4 juin, le Bureau de l'Union a communiqué au secrétariat de la Convention sur la diversité biologique ses observations sur un document relatif aux relations entre les droits de propriété intellectuelle et les dispositions pertinentes de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et de la Convention sur la diversité biologique, qui devait être présenté à la réunion intersessions sur le fonctionnement de la convention (prévue du 28 au 30 juin 1999 à Montréal (Canada)).

106. Le 7 juin, le secrétaire général adjoint s'est entretenu, à Canberra (Australie), avec M. Doug Waterhouse, chargé de l'enregistrement à l'Office de la protection des obtentions, M. Ian Thompson, secrétaire adjoint chargé des cultures agricoles à la Division de l'industrie agricole du Département de l'agriculture, de la pêche et des forêts, M. Tim Roseby, premier secrétaire adjoint à la Division de l'agriculture et de l'industrie, et trois membres du Comité consultatif pour les droits d'obtenteur, M. David Moore, Mme Cheryl McCaffrey et M. Hugh Roberts.

107. Le 8 juin, le secrétaire général adjoint s'est entretenu à Canberra avec des fonctionnaires de la Division des négociations commerciales du Département des affaires étrangères et du commerce.

108. Les 10 et 11 juin, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont présenté un exposé dans le cadre du programme de formation sur l'harmonisation des politiques et des réglementations en matière de semences pour le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan, organisé dans le cadre du Cochran Fellowship Program du Département américain de l'agriculture au Centre d'étude des semences de l'Université de l'Iowa, à Ames. Ils se sont entretenus avec des responsables de la politique relative aux semences et de la protection des obtentions végétales dans les pays participants.

109. Du 15 au 22 juin, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union ont pris part à un séminaire itinérant pour les Pays baltes sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV, du système des brevets et de l'Accord sur les ADPIC organisé conjointement par l'UPOV et l'OMPI. Au cours de ce séminaire, des débats approfondis ont eu lieu avec les gouvernements estonien, letton et lituanien concernant leur législation en matière de protection des obtentions végétales et l'intérêt que présenterait pour eux l'adhésion à l'Union.

110. Le 1^{er} juillet, un fonctionnaire de l'Union a présenté un exposé dans le cadre d'un cours post-universitaire sur la propriété intellectuelle organisé par l'École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse).

111. Du 5 au 16 juillet, le secrétaire général adjoint et des fonctionnaires de l'Union ont participé à un atelier d'information générale sur la protection des obtentions végétales en vertu de la Convention UPOV qui s'est tenu à l'Institut national de botanique agricole (NIAB), à Cambridge (Royaume-Uni). Cet atelier a été l'occasion d'entretiens avec des fonctionnaires de 23 pays sur la mise en œuvre des systèmes de protection des obtentions végétales dans leurs pays respectifs.

112. Le 7 juillet, le Bureau de l'Union a écrit à M. Getinet Gebeybu, directeur général de l'Agence nationale de l'industrie semencière de l'Éthiopie, pour lui communiquer des informations sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV.

113. Le 7 juillet, le Bureau de l'Union a écrit à M. Hassan Machlab, chef du Département de la sélection végétale à l'Institut libanais de recherche agricole, pour lui communiquer des informations sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV.

114. Le 7 juillet, le Bureau de l'Union a écrit à M. Abdul Wahab Madarati, directeur chargé des céréales et des légumes à l'Organisation générale pour la multiplication des semences de la Syrie, afin de lui communiquer des informations sur la protection des obtentions végétales et sur l'UPOV.

115. Les 7 et 8 juillet, un fonctionnaire de l'Union a participé à Genève, en qualité d'observateur, à une session du Conseil des ADPIC de l'OMC.

116. Les 19 et 20 juillet, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont rendus au Kazakhstan. Ils se sont entretenus avec Mme Rauschan Alchimbaeva, vice-présidente de l'Office national des brevets, qui leur a appris que la loi du Kazakhstan sur la protection des obtentions végétales avait été adoptée par les deux chambres du Parlement et qu'il n'y manquait que la signature du Président. Ils ont également visité le Centre national universitaire de recherche agraire du Ministère des sciences et de l'enseignement supérieur, le Centre de recherches sur les variétés végétales d'Iliskaïa dépendant de l'Institut kazakh d'agriculture et le siège de la Commission nationale de sélection des variétés agricoles.

117. Le 21 juillet, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont rendus à Tachkent (Ouzbékistan), où ils se sont entretenus avec M. Akil A. Azimov, directeur de l'Office des brevets de l'Ouzbékistan, M. Zayr Z. Ziyatov, président, et M. Takhir B. Berdimuradov, vice-président de la Commission nationale de l'essai des variétés, qui ont annoncé leur intention de modifier la législation nationale afin de la mettre en conformité avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV avant d'adhérer à l'Union.

118. Les 22 et 23 juillet, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont rendus à Achkhabad (Turkménistan), où ils se sont entretenus avec M. Rechit Agabaev, président, M. Geldi Gubanov, vice-président de l'Office des brevets du Turkménistan, M. R. Annaev, chef du Département de la protection végétale, et M. A. Durdyev, chef du Département de l'appui scientifique au Ministère de l'agriculture. Ils ont ensuite visité l'Institut de biologie expérimentale et de protection des plantes où ils ont rencontré le directeur, M. Dovlet Babayev.

119. Le 20 août, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme D. Lucaua, directrice adjointe près le Ministère letton de l'agriculture, pour lui faire part des observations du Bureau de l'UPOV concernant le projet de loi portant modification de la loi lettone sur la protection des obtentions végétales.

120. Les 23 et 24 août, le Bureau de l'Union a reçu la visite d'une délégation du Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la gestion des ressources hydrauliques de la Macédoine composée de Mme Verica Dimaprovskaa, conseillère ministérielle, Mme Roza Nakova, inspectrice, et Mme Ljubica Trenevskaa. Les participants ont examiné en détail le texte d'un projet de loi sur les semences censé comporter des dispositions conformes à l'Acte de 1991.

121. Le 24 août, le secrétaire général a écrit à M. Sh. Kabirov, ministre de l'agriculture du Tadjikistan, pour l'informer que la question de la conformité de la loi du Tadjikistan avec l'Acte de 1991 de la Convention UPOV serait à l'ordre du jour de la session d'octobre du conseil.

122. Le 25 août, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Bellah Mpfu, directrice du Service des semences et chargée de l'enregistrement des droits d'obtenteur à Harare pour lui faire part des observations du Bureau de l'Union sur un projet d'amendement de la loi zimbabwéenne sur le droit d'obtenteur.

123. Le 27 août, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Kim Sung Hun, ministre de l'agriculture et des forêts de la République de Corée, à propos de la procédure à suivre pour demander l'avis du Conseil de l'UPOV sur la conformité de la loi de son pays avec l'Acte de 1991.

124. Le même jour, il a écrit à M. Phillip Paulwell, ministre jamaïcain du commerce et de la technologie, au sujet d'un projet de mission en Jamaïque en octobre.

125. Le 27 août également, le secrétaire général adjoint a écrit à M. Isikili Mataitoga, ambassadeur des Fidji à Bruxelles, pour lui communiquer des renseignements sur la Convention UPOV.

126. Le 30 août, le Bureau de l'Union a reçu la visite de M. Rija Rajohnson, ministre malgache des ressources aquatiques et de la forêt, et de M. Nomenjanabary A. Andriamanandrat, responsable de la gestion durable des ressources forestières au Ministère des ressources aquatiques. Ils étaient accompagnés de Mme Lisa Dean, responsable du programme CARE International pour Madagascar, de M. Alexander A.JF. Kroll, Ki, de Plant International, et de M. Alex Rübel, directeur du zoo de Zurich (Suisse). Les entretiens ont porté sur la contribution de la protection des obtentions végétales au maintien de la diversité biologique.

127. Les 31 août et 1^{er} septembre, le secrétaire général adjoint a assisté à une réunion, à La Haye, du Service consultatif central pour les techniques protégées du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale organisée par le Service international d'aide à la recherche agricole nationale (ISNAR).

128. Le 2 septembre, le Bureau de l'Union a reçu la visite de Mme Maha Ali, chercheur au Ministère de l'industrie et du commerce, Unité chargée de l'OMC en Jordanie, et de Mme Hana Al-Bitar, examinatrice de demandes d'enregistrement des marques, direction de

l'enregistrement commercial et de la protection de la propriété industrielle, Ministère de l'industrie et du commerce, et il a été informé qu'un projet de loi sur la protection des obtentions végétales était en cours d'élaboration au Ministère de l'agriculture.

129. Le 2 septembre, le Bureau de l'Union a été informé par M. Maghespren Chinappen, administrateur principal à la recherche-développement, Division de phytopathologie et de quarantaine au Ministère de l'agriculture, de la technologie alimentaire et des ressources naturelles de Maurice, qu'il était envisagé d'inclure dans la loi sur les végétaux des dispositions d'application en vue d'accélérer la mise en œuvre de la protection des obtentions végétales.

130. Le 2 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à la célébration, à Hanovre (Allemagne), du cinquantième anniversaire de la création de l'Office fédéral des obtentions végétales (*Bundessortenamt*). Au cours d'une cérémonie spéciale, il a remis des médailles de l'UPOV aux fonctionnaires du *Bundessortenamt* qui avaient présidé les principaux comités et groupes de travail techniques de l'UPOV.

131. Du 6 au 8 septembre, le secrétaire général adjoint a pris part à la Conférence mondiale de 1999 sur les semences, à Cambridge (Royaume-Uni), organisée conjointement par l'Association internationale d'essais de semence (ISTA), la Fédération internationale du commerce des semences (FIS) et l'Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'UPOV, où il a animé la session III, intitulée *Seeds and the Law* (Les semences et le droit).

132. Le 9 septembre, le secrétaire général adjoint a participé à un atelier sur l'incidence de la mondialisation sur la recherche agricole et les stratégies de développement dans les pays en développement, organisé à La Haye par l'ISNAR.

133. Le 15 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Sohan Tobgay, deuxième secrétaire de la Mission permanente du Bhoutan à Genève.

134. Le 17 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Sharat Sabharwal, représentant permanent adjoint de l'Inde à Genève, avec lequel il s'est entretenu de la clôture des adhésions à l'Acte de 1978.

135. Le 21 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Mir Yagub Seyidov, responsable de l'Office des brevets de l'Azerbaïdjan, avec lequel il s'est entretenu de la procédure d'adhésion à la Convention UPOV.

136. Le même jour, il a reçu la visite de M. Geldy Gurbanov, vice-président de l'Office des brevets du Turkménistan, avec lequel il a examiné le projet de loi sur la protection des obtentions végétales dans ce pays.

137. Le 21 septembre également, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Mzondi Chirambo, directeur général de l'Organisation régionale africaine de la propriété industrielle (ARIPO), avec lequel il s'est entretenu des faits nouveaux concernant la protection des obtentions végétales dans les États membres de l'ARIPO et du programme d'activité de l'UPOV en Afrique.

138. Le 22 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. David Gabunia, directeur général de l'Office des brevets de Géorgie, avec lequel il s'est entretenu du séminaire régional prévu dans ce pays du 5 au 7 octobre 1999.

139. Le même jour, il a reçu la visite de M. Tolesh Kaudyrov, directeur, et de Mme Raushan Shan Alchimbaeva, directrice adjointe de l'Office national des brevets du Kazakhstan.

140. Le 23 septembre, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Phillip Paulwell, ministre, de Mme Diane Daley, directrice juridique, Unité du droit d'auteur, et de Mme Nicole Foga, conseillère juridique au Ministère du commerce et de la technologie de la Jamaïque. Ils ont discuté de l'élaboration d'une loi de protection des obtentions végétales et des autres faits nouveaux survenus dans le domaine de la propriété intellectuelle en Jamaïque.

141. Le 23 septembre également, le secrétaire général adjoint a reçu la visite de M. Gundegmaa Jargalsaikhan, chargé des affaires juridiques et internationales à l'Office mongol de la propriété intellectuelle, pour un entretien sur la protection des obtentions végétales dans ce pays.

142. Le même jour, le secrétaire général adjoint a écrit à Mme Liew Woon Yin, directrice de l'enregistrement des marques et des brevets au Bureau de la propriété intellectuelle de Singapour, au sujet de la protection des obtentions végétales à Singapour.

143. Le 27 septembre, le secrétaire général adjoint et un fonctionnaire de l'Union se sont rendus à Paris pour s'entretenir avec M. Francis Heux, chef du Bureau de la sélection végétale et des semences au Ministère français de l'agriculture et de la pêche, du fonds fiduciaire alimenté par son ministère en faveur de l'UPOV. Étaient aussi présents Mme Nicole Bustin, secrétaire générale du Comité de la protection des obtentions végétales (CPOV) et M. François Burgaud, responsable des affaires internationales au sein du Groupement national interprofessionnel des semences (GNIS).

144. Le 28 septembre, le secrétaire général adjoint a assisté à une réunion du Conseil d'administration de l'Office communautaire des variétés végétales (CPVO) à Angers (France).

V. PUBLICATIONS

145. Le Bureau de l'Union a publié :

a) une version en arabe de la loi type sur la protection des obtentions végétales de l'UPOV;

b) des éditions mises à jour à chaque événement touchant à la composition de l'Union du dépliant contenant des informations sur l'UPOV et la protection des obtentions végétales en anglais, arabe, chinois, français, allemand, russe et espagnol;

c) un supplément à la partie I de la collection des *Textes et documents importants* en allemand, anglais, français et espagnol;

d) quatre disques de mise à jour dans la série constituant la base de données centrale de l'UPOV "*UPOV-ROM Plant Variety Database.*"

146. Le Conseil est invité à prendre note du présent rapport.

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTATS MEMBRES DE L'UNION
(30 septembre 1999)

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Afrique du Sud	- - 23 octobre 1978 19 mars 1991	7 octobre 1977 7 octobre 1977 21 juillet 1981 -	6 novembre 1977 6 novembre 1977 8 novembre 1981 -
Allemagne	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	11 juillet 1968 23 juillet 1976 12 mars 1986 25 juin 1998	10 août 1968 11 février 1977 12 avril 1986 25 juillet 1998
Argentine	- - - -	- - 25 novembre 1994 -	- - 25 décembre 1994 -
Australie	- - - -	- - 1 ^{er} février 1989 -	- - 1 ^{er} mars 1989 -
Autriche	- - - -	- - 14 juin 1994 -	- - 14 juillet 1994 -
Belgique	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	5 novembre 1976 5 novembre 1976 - -	5 décembre 1976 11 février 1977 - -
Bolivie	- - - -	- - 21 avril 1999 -	- - 21 mai 1999 -

¹ *Première ligne* : Convention internationale pour la protection des obtentions végétales du 2 décembre 1961
Deuxième ligne : Acte additionnel du 10 novembre 1972
Troisième ligne : Acte du 23 octobre 1978
Quatrième ligne : Acte du 19 mars 1991.

² De ratification si l'État a signé l'Acte de 1961 ou l'Acte additionnel, selon le cas; de ratification, d'acceptation ou d'adhésion si l'État a signé l'Acte de 1978; d'adhésion s'il n'a pas signé le texte en cause.

C/33/3
Annexe, page 2

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Brésil	- - - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Bulgarie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998
Canada	- - 31 octobre 1979 9 mars 1992	- - 4 février 1991 -	- - 4 mars 1991 -
Chili	- - - -	- - 5 décembre 1995 -	- - 5 janvier 1996 -
Chine	- - - -	- - 23 mars 1999 -	- - 23 avril 1999 -
Colombie	- - - -	- - 13 août 1996 -	- - 13 septembre 1996 -
Danemark	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	6 septembre 1968 8 février 1974 8 octobre 1981 26 avril 1996	6 octobre 1968 11 février 1977 8 novembre 1981 24 avril 1998
Équateur	- - - -	- - 8 juillet 1997 -	- - 8 août 1997 -
Espagne	- - - 19 mars 1991	18 avril 1980 18 avril 1980 - -	18 mai 1980 18 mai 1980 - -
États-Unis d'Amérique	- - 23 octobre 1978 25 octobre 1991	- - 12 novembre 1980 22 janvier 1999	- - 8 novembre 1981 22 février 1999
Fédération de Russie	- - - -	- - - 24 mars 1998	- - - 24 avril 1998

C/33/3
Annexe, page 3

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Finlande	- - - -	- - 16 mars 1993 -	- - 16 avril 1993 -
France	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	3 septembre 1971 22 janvier 1975 17 février 1983 -	3 octobre 1971 11 février 1977 17 mars 1983 -
Hongrie	- - -	- - 16 mars 1983 -	- - 16 avril 1983 -
Irlande	- - 27 septembre 1979 21 février 1992	- - 19 mai 1981 -	- - 8 novembre 1981 -
Israël	- - - 23 octobre 1991	12 novembre 1979 12 novembre 1979 12 avril 1984 3 juin 1996	12 décembre 1979 12 décembre 1979 12 mai 1984 24 avril 1998
Italie	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	1 ^{er} juin 1977 1 ^{er} juin 1977 28 avril 1986 -	1 ^{er} juillet 1977 1 ^{er} juillet 1977 28 mai 1986 -
Japon	- - 17 octobre 1979 -	- - 3 août 1982 24 novembre 1998	- - 3 septembre 1982 24 décembre 1998
Kenya	- - -	- - 13 avril 1999 -	- - 13 mai 1999 -
Mexique	- - 25 juillet 1979 -	- - 9 juillet 1997 -	- - 9 août 1997 -
Norvège	- - - -	- - 13 août 1993 -	- - 13 septembre 1993 -
Nouvelle-Zélande	- - 25 juillet 1979 19 décembre 1991	- - 3 novembre 1980 -	- - 8 novembre 1981 -

C/33/3
Annexe, page 4

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Panama	- - -	- - 23 avril 1999 -	- - 23 mai 1999 -
Paraguay	- - - -	- - 8 janvier 1997 -	- - 8 février 1997 -
Pays-Bas	2 décembre 1961 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	8 août 1967 12 janvier 1977 2 août 1984 14 octobre 1996	10 août 1968 11 février 1977 2 septembre 1984 24 avril 1998
Pologne	- - - -	- - 11 octobre 1989 -	- - 11 novembre 1989 -
Portugal	- - - -	- - 14 septembre 1995 -	- - 14 octobre 1995 -
République de Moldova	- - -	- - - 28 septembre 1998	- - - 28 octobre 1998
République tchèque ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Royaume-Uni	26 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	17 septembre 1965 1 ^{er} juillet 1980 24 août 1983 3 décembre 1998	10 août 1968 31 juillet 1980 24 septembre 1983 3 janvier 1999
Slovaquie ³	- - - -	- - - -	- - 1 ^{er} janvier 1993 -
Slovénie	- - -	- - - 29 juin 1999	- - - 29 juillet 1999

³ Continuation de l'adhésion de la Tchécoslovaquie (instrument déposé le 4 novembre 1991; prise d'effet le 4 décembre 1991).

C/33/3
Annexe, page 5

État	Date de signature ¹	Date de dépôt de l'instrument ^{1,2}	Date de prise d'effet ¹
Suède	- 11 janvier 1973 6 décembre 1978 17 décembre 1991	17 novembre 1971 11 janvier 1973 1 ^{er} décembre 1982 18 décembre 1997	17 décembre 1971 11 février 1977 1 ^{er} janvier 1983 24 avril 1998
Suisse	30 novembre 1962 10 novembre 1972 23 octobre 1978 19 mars 1991	10 juin 1977 10 juin 1977 17 juin 1981 -	10 juillet 1977 10 juillet 1977 8 novembre 1981 -
Trinité-et-Tobago	- - - -	- - 30 décembre 1997 -	- - 30 janvier 1998 -
Ukraine	- - - -	- - 3 octobre 1995 -	- - 3 novembre 1995 -
Uruguay	- - - -	- - 13 octobre 1994 -	- - 13 novembre 1994 -

(44 États membres)

[Fin du document]